



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://fr.ufpweb.org/spip.php?article219>

Ligne de mire de l'Authentique

Le juge et les bourreaux

- Articles de presse - Editorial -



Date de mise en ligne : vendredi 25 mai 2007

Union des Forces de Progrès

Le procès des islamistes est enfin ouvert. Ces imams et élèves de Coran, arrêtés depuis deux ans et « soumis à toutes les formes de tortures possibles et (ini)imaginables », selon leurs propos, pourront enfin défendre leur droit à la vie, à la liberté. Et surtout leur droit de se comporter et de penser comme ils le souhaitent. Comme ils l'ont soutenu durant les audiences, les enquêteurs n'ont rien ménagé pour leur soutirer des aveux. Les artistes de la « cuisine » ont sévi contre ces détenus, accusés de terroristes, dhjihadistes, traîtres, et même mercenaires à la solde d'Al Qaïda. Malmenés, et assujettis à un traitement particulier, ils auraient tout avoué, tout signé, tout accepté, juste pour avoir un peu de repos et de paix.

Aujourd'hui qu'ils sont devant la justice, que nous croyons - ou du moins que nous voulons- neutre, indépendante et surtout libérée du joug de l'Exécutif, nous nous joignons aux familles des prévenus pour oser espérer qu'ils sauront à quoi s'en tenir. Et pour de bon ! Au moins, ils feront l'adieu des braves aux harcèlements d'une force connue pour « fabriquer » des preuves à la demande de la hiérarchie. Ils l'auront d'ailleurs compris les avocats, eux qui pendant les deux premiers jours du procès, auront pleinement joué sur cette carte. Les procès politiques en Mauritanie n'ont le plus souvent de preuve que la mauvaise foi avec laquelle les enquêteurs chargés des dossiers parviennent à soutirer des « aveux » verbaux.

Le premier procès politique de l'ère Sidi sera certainement riche en enseignements pour les Mauritaniens. Il servira d'abord, s'il réussit, à faire le procès de la torture, et ensuite celui de la liberté, voire, de la démocratie. Nous espérons que les juges, pour faire jurisprudence, prendront ces éléments en considération. C'est connu, chez nous, toutes les procédures criminelles sont entachées de vices ! Les hommes chargés des enquêtes, mal formés à la tâche, font le plus souvent recours à la force brutale. Et ce sont les PV établis à la fin des auditions, qui font force de loi. Chaque fois que les accusés sont présentés devant le juge, ils devaient souffrir le martyr en constatant que leurs déclarations étaient royalement ignorées ou falsifiées. Tout le monde a en mémoire les insultants propos tenus par le juge, lors du procès de Ouad Naga, quand les Cavaliers du changement tentaient de sauver leur tête. Tout le monde se rappelle des détenus négro-africains de 87, des baathistes de 88, des purges de 90-91, des islamistes de 94, des cas et d'autres qui ont concerné un à un tous les hommes politiques de l'ancienne opposition, si ce ne sont des mouvements idéologiques entiers. Tous ont été désavoués pendant leur audience, par des feuilles de chou concoctés dans d'obscures officines de la douleur.

Les détentions en Mauritanie usent les hommes, parce que les bourreaux savent comment écraser leur dignité. Nous devons continuer de refuser cet état de fait. Et c'est à nos magistrats, en premier, de se lever pour se désolidariser, ne serait-ce que pour cette fois, de ces pratiques. Il est grand temps que les tortionnaires répondent de leurs actes.

Ce que nous attendons de nos juges, c'est de soumettre les détenus qui se plaignent de tortures et de mauvais traitements, à des expertises médicales. C'est ce qui est fait dans les pays respectueux du droit. Et la Mauritanie se veut un pays de droit et de justice ! Si les allégations des détenus sont prouvées, la procédure doit être arrêtée et les auteurs des atteintes graves à la dignité et aux droits de l'homme interpellés et traduits devant la justice. Nous ne devons plus laisser aux bourreaux la liberté de sévir impunément. Nous ne devons plus accepter qu'une personne, qui quelle soit, soit traitée n'importe comment. Nous devons refuser que la dignité de l'homme soit jetée en pâtures aux chiens. Nous ne devons plus souffrir devant les abus d'une force barbare au service d'un ordre injuste.

Les accusations de terrorisme, portées contre les 21 présumés islamistes ne doivent, en aucun cas, renier le droit de ces derniers à l'équité, à la dignité et à la protection de la République. C'est au juge d'imposer ce principe et de l'appliquer entièrement. Ainsi réalisé, nous pourrions avoir confiance à notre justice !

Au-delà du procès juste et équitable que nous attendons, nous espérons tous, au fond de nous-même, que Messieurs les juges désavouent enfin la maltraitance, la torture et les pratiques inhumaines dans nos centres de détention et dans nos geôles.

Amar Ould Béjà

L'Authentique n° 492 du jeudi 24 mai 2007